
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2020 – 051 DU 22 JANVIER 2020

portant nomination au Ministère du Numérique et de
la Digitalisation.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-545 du 11 décembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- sur** proposition du Ministre du Numérique et de la Digitalisation,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 22 janvier 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère du Numérique et de la Digitalisation, dans les fonctions ci-après :

- Secrétaire général adjoint du Ministère :
monsieur **Gaspard DATONDJI** ;

- Directrice de l'Administration et des Finances :
madame **Tognissè Augustine CAKPO SOGLO.** 

Article 2

Le Ministre du Numérique et de la Digitalisation et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Il sera publié au Journal officiel.

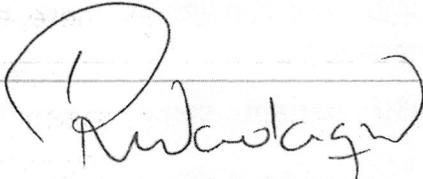
Fait à Cotonou, le 22 janvier 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



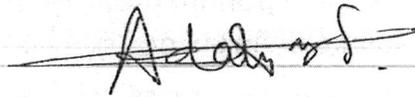
Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Numérique
et de la Digitalisation,



Aurelie ADAM SOULE ZOU MAROU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MND 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; INTERESSES 2 ; JORB 1.